

*La biodiversité,  
notre priorité*

# Forêts

## Lettre du Québec

### CONGRÈS FORESTIER MONDIAL : LE QUÉBEC ÉTAIT À ANTALYA



Ambassade de Turquie, Ottawa

#### *Le Palais Dolmabahçe à Istanbul*

Le gouvernement du Québec a participé, aux côtés de la délégation canadienne, au XI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Antalya en Turquie du 13 au 22 octobre 1997. Au Congrès, où l'on a accueilli les délégations de plus de 180 pays, on a pu entendre les plus grands spécialistes internationaux intéressés par les questions forestières. Depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, où l'on a défini les grands défis forestiers de l'heure (protection de l'environnement forestier, aménagement forestier durable, etc.), le Congrès forestier mondial d'Antalya a offert pour la première fois l'occasion de faire le point sur les différentes initiatives qui ont été prises jusqu'ici par la communauté forestière internationale pour conserver les forêts de la planète. À cette occasion, M. Jacques Robitaille, sous-ministre associé aux Forêts au ministère des Ressources naturelles du Québec, a donné une conférence sur les réalisations du Québec dans ce domaine.

### **PARTENARIAT ENTRE LES CRIS DE WASWANIPI ET DOMTAR**

La communauté crie de Waswanipi, une localité située à environ 800 kilomètres au nord de Montréal et la compagnie Domtar, l'une des plus importantes entreprises papetières québécoises ont conclu un partenariat économique dans la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. L'entente, qui porte sur l'implantation d'un nouveau complexe de sciage, contribuera à la création de 70 emplois dans les opérations forestières et en usine. La majeure partie des emplois seront attribués aux membres de la communauté crie. Le projet vise à préserver les territoires traditionnels de trappe de cette communauté et à faire participer ses membres au processus de planification des activités forestières.

Parmi les partenaires ayant appuyé le projet, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre a versé 275 000 \$ pour la formation des employés de la nouvelle entreprise et le ministère des Ressources naturelles lui a octroyé un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de 80 000 mètres cubes dans la forêt publique du Québec.

Le CAAF est l'outil original que s'est donné le gouvernement du Québec pour appliquer sa politique forestière dont le fondement repose sur un mode de gestion conforme au principe du rendement soutenu et dans le respect de la polyvalence du milieu forestier. Il s'agit en fait d'une entente contractuelle entre le gouvernement et un titulaire d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation de bois en vue de l'aménagement d'une aire forestière sur laquelle une entreprise forestière est autorisée à récolter un certain volume de bois pour approvisionner son usine. En aucun cas, ce volume ne doit toutefois dépasser la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu de l'aire forestière, soit le volume de bois que l'on peut y prélever à perpétuité, sans en diminuer la capacité de production. En vertu de tels contrats, le gouvernement garantit aux industriels des approvisionnements à long terme (25 ans) mais, en contrepartie, oblige ceux-ci à aménager la forêt de façon à maintenir, même à augmenter son potentiel. Les CAAF sont prolongés à tous les cinq ans, mais, uniquement si les bénéficiaires se sont conformés à leurs obligations.

#### **Groupe d'employés cris à l'inauguration de la nouvelle usine à Waswanipi**



Domtar

## ACI VOIT LE JOUR À MONTRÉAL

Le plus grand producteur de papier journal au monde, Abitibi-Consolidated inc. (ACI) a vu le jour récemment à Montréal après que les actionnaires de ses deux constituantes, Abitibi-Price de Toronto et Stone-Consolidated de Montréal eurent approuvé la fusion des deux groupes et choisi d'établir leur siège social dans cette ville.

Il n'y a rien de surprenant que les actionnaires d'Abitibi-Consolidated inc. (ACI) aient choisi Montréal pour établir le siège social de la nouvelle entreprise. Ville multiethnique et carrefour financier, Montréal abrite la majorité des 43 centres de recherche publics du Québec et constitue le principal pôle canadien en recherche et développement. Mais surtout, cette ville abrite de nombreux établissements universitaires et instituts de recherche en pâtes et papiers, la plupart des maisons de consultants et des firmes d'équipementiers de l'Est canadien dans ce domaine. On y trouve également les sièges sociaux de 40 p. 100 des entreprises membres de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (ACPP).

Le Québec est le plus important producteur canadien de papier journal, avec 43,8 p. 100 de la production nationale, et le plus grand producteur de pâtes et papiers au Canada, avec 32,8 p. 100 de la production canadienne. Pour réaliser cette production, l'industrie québécoise des pâtes et papiers, à l'instar des autres industries des produits du bois, doit toutefois respecter un ensemble de règles et de normes édictées par le gouvernement. Ces mesures, qui évoluent constamment selon les besoins du Québec forestier, sont autant d'outils qu'utilise le gouvernement pour gérer le patrimoine forestier des Québécois.



Sun Life du Canada

**L'édifice de la Sun Life, siège social d'ACI à Montréal**

## VISITES AU COEUR DE LA FORÊT BORÉALE

La population québécoise, les sondages d'opinion publique le confirment régulièrement, s'intéresse de plus en plus à la conservation de son patrimoine forestier. Poussée par ce vent de conservation, la région de Chicoutimi, qui est située à deux heures de route de Québec, organise à l'intention du grand public des visites forestières guidées en plein cœur de la forêt boréale. Ces visites ont lieu sur un territoire géré par le ministère des Ressources naturelles et aménagé par la compagnie Abitibi-Consolidated. L'initiative a pour objectif de renseigner le public sur la dynamique de l'écosystème forestier tout en lui expliquant les modalités de la récolte des bois et de l'aménagement forestier. Les visiteurs peuvent apprécier les différentes stratégies d'aménagement forestier que le Ministère met de l'avant pour assurer la protection de l'ensemble du milieu forestier.

**Information : Daniel Bolduc, tél. : (418) 690 2100 ; télécopieur (418) 690-3828 ; Internet : <http://www.atrsaglac.d4m.com>**

### Conservation

## INDUSTRIE FORESTIÈRE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours des dernières années, l'industrie québécoise des produits de la forêt a fait des efforts considérables pour protéger l'environnement. Ainsi, depuis 1993, les entreprises papetières ont investi près de deux milliards de dollars pour améliorer leur performance environnementale, notamment en complétant la construction de systèmes de traitement secondaire des eaux générées par les procédés de fabrication. Par ailleurs, en diminuant leur consommation de combustibles fossiles, les usines de pâtes et papiers du Québec ont du même coup réduit l'émission dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). D'ailleurs, en 1995, les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux papetières québécoises étaient de 11 p. 100 inférieures à celles de 1990.

Soumise à une réglementation très sévère de la part du gouvernement, l'industrie québécoise des produits de la forêt réalise par ailleurs une multitude de travaux d'aménagement forestier. Ces travaux visent à assurer la régénération des parterres de coupe et le rendement soutenu de la matière ligneuse, à maintenir la biodiversité et à protéger les autres ressources du milieu forestier. Employant près de 76 000 personnes, l'industrie des produits forestiers est le secteur qui, au Québec, contribue le plus à la balance commerciale. En 1996, la valeur des exportations de cette industrie a atteint plus de 10 milliards de dollars, soit 20, 5 p. 100 de la valeur des exportations de la province.

**Information : Paule Têtu ; tél. : (418) 651-9352 ; télécopieur : (418) 651-4622 ; Internet : [www.aifq.qc.ca](http://www.aifq.qc.ca)**

## **BEL EXEMPLE DE RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES**

Le ministère de l'Environnement et de la Faune a choisi d'honorer les personnes et les entreprises qui font un effort particulier pour favoriser la conservation de la nature : environnement, conservation de la flore et conservation de la faune. Cette année, ce ministère a décerné treize **MÉRITES** dans ces trois catégories. L'un d'eux, le **MÉRITE ENVIRONNEMENTAL**, a été décerné à Biothermica, une entreprise de Montréal, pour de nouvelles applications du procédé d'oxydation régénérative Biotox<sup>md</sup>. Ce procédé permet de détruire les composés organiques volatils (COV), les composés organiques condensables (COC) et les soufres réduits totaux (TRS) provenant de différentes émissions industrielles, notamment celles qu'engendre la cuisson de la pâte à papier Kraft. L'usine de papier Kraft d'East-Angus au Québec s'est récemment dotée d'une unité Biotox<sup>md</sup> pour se conformer aux normes environnementales et améliorer la qualité de vie des citoyens, notamment en ce qui concerne les mauvaises odeurs. Au Québec, le gouvernement a adopté, il y a quelques années, le *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* une mesure très sévère qui a obligé cette industrie à réduire de façon considérable ses rejets de contaminants dans l'eau, l'air et le sol. **Information : Marie-Josée Leroux, tél. : (514) 488-3881 ; télécopieur : (514) 488-3125 ; Internet : <http://www.gig.net/clients/biofr>**



*Biotox<sup>md</sup>  
permet de brûler  
les fumées  
toxiques  
de COV  
et de TRS.*

Biothermica

## **MOINS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

Le gouvernement du Québec a lancé **ÉcoGeste**, un programme qui aura un impact positif sur la conservation du milieu forestier. **ÉcoGeste** est un programme québécois d'enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques. Ce programme découle du plan d'action sur la mise en œuvre de la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*. L'objectif du programme : d'ici l'an 2000, ramener à leur niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Au Canada, le Québec est l'un des endroits où le taux d'émission de CO<sub>2</sub> est le plus bas, en grande partie grâce à l'emploi massif de l'énergie hydroélectrique.

## **MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA FORÊT**

Le ministère des Ressources naturelles multiplie les efforts pour améliorer ses connaissances de la forêt québécoise. L'un des plus récents témoignages dans l'atteinte de cet objectif est sans contredit l'actualisation des tables de production, ces outils qui servent à calculer, pour chacune des strates forestières, l'état des volumes de bois au moment de la récolte et ce, en fonction de l'âge, de la classe de fertilité, de la composition et de la densité des peuplements forestiers. Grâce à l'actualisation des tables de production, qui sont maintenant disponibles pour l'épinette noire, le sapin baumier, le pin gris, le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble, les industriels forestiers du Québec pourront élaborer leurs prochains plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) à partir de paramètres reflétant davantage le potentiel de croissance des peuplements purs de structure équiennne, ce qui aura un impact positif sur la conservation du milieu forestier.

Les PGAF jouent un rôle majeur dans la conservation du milieu forestier québécois puisqu'ils comprennent la stratégie d'action à long terme (25 ans), soit toutes les activités d'aménagement qu'un industriel se propose de réaliser dans le cadre de son contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). De plus, chaque stratégie d'action doit être approuvée par le gouvernement et en aucun cas ne doit affecter la possibilité annuelle de coupe. Les anciennes tables de production pour peuplements de structure équiennne, qui étaient utilisées depuis 1978, avaient été établies à partir de l'analyse de données provenant d'environ 9 000 placettes échantillons temporaires. Pour élaborer les nouvelles tables, quelque 42 000 placettes ont été sélectionnées selon des critères visant à assurer la validité des informations. Avec cette connaissance accrue de la forêt, le ministère des Ressources naturelles pourra ainsi améliorer la gestion de cette importante ressource renouvelable. **Information : David Pothier ; tél. : (418) 643-7994 (poste 394) ; télécopieur (418) 643-2165.**

## **VIRAGE VERS LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ**

Un an après le lancement de la **Stratégie québécoise de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique** et du **Plan d'action québécois sur la diversité biologique**, le ministère des Ressources naturelles a respecté la plupart des engagements qu'il projetait de réaliser en 1997. Cette stratégie, qui comprend quelque 200 mesures dont plusieurs concernent le milieu forestier doit encore s'étendre sur une période de trois ans. Le Ministère a également respecté les engagements qu'il a pris, en juin 1996, lorsqu'il a lancé **Biodiversité du milieu forestier : bilan et engagements du ministère des Ressources naturelles**, un document s'inscrivant dans les suites du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Les engagements alors pris par le Ministère s'articulaient autour de trois axes : 1<sup>o</sup> parfaire les connaissances sur la biodiversité des forêts du Québec et sur l'impact des pratiques forestières ; 2<sup>o</sup> développer un mode de gestion forestière visant le maintien de la biodiversité dans les territoires aménagés ; 3<sup>o</sup> mettre en place une approche préventive concernant certains éléments rares, exceptionnels ou fragiles.

## ÉCOSYSTÈMES, STRESS ENVIRONNEMENTAUX ET ACTIVITÉ HUMAINE

Le ministère des Ressources naturelles mène deux projets de recherche dans le but de mesurer l'effet de l'activité humaine et des stress environnementaux sur les écosystèmes forestiers du Québec. Un des projets, entrepris l'an dernier au nord du lac Saint-Jean, a pour but de vérifier les répercussions des changements climatiques sur la forêt boréale coniférienne. Le deuxième projet s'étend sur 360 hectares dans la forêt de recherche du Ministère située à Duchesnay, près de Québec. À cet endroit, les chercheurs font, depuis une dizaine d'années, des essais visant à mesurer la réaction de cette érablière à bouleau jaune aux pluies acides, notamment à l'azote et au soufre. Au Canada, le Québec est l'un des précurseurs dans le domaine de la recherche sur les pluies acides ; il a établi un réseau de suivi en forêt comprenant plus d'une trentaine de sites dans l'ensemble de la province.  
**Information : Raynald Paquin ; tél. : (418) 643-7994 (poste 385) ; télécopieur : (418) 643-2165.**

## POUR MIEUX UTILISER LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Si, au Québec, le gouvernement et les entreprises de première transformation du bois accordent une attention particulière à la protection du milieu forestier, les entreprises de deuxième transformation sont également associées à ce mouvement de conservation généralisé. Ainsi, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), en collaboration avec l'Institut national d'optique (INO), vient de mettre au point un classificateur pour composantes de bois, une innovation qui aura un impact positif sur l'utilisation de la ressource forestière, plus particulièrement le chêne rouge. En effet, cette essence possédant plusieurs teintes naturelles, il est souvent très difficile d'en faire le classement en usine. Avec l'innovation du CRIQ, le problème est résolu puisque le nouvel appareil permet, à l'aide de la vision artificielle, d'établir les différentes classes de bois selon le spectre des couleurs.  
**Information : Pierre Plamondon, tél. : (418) 652-2248 ; télécopieur : (418) 652-2231 ; Internet : <http://www.criq.qc.ca>**



*Le classificateur pour composantes de bois, une innovation qui permet une meilleure utilisation de la ressource forestière*

## PIÈGE LUMINEUX POUR LES INSECTES

Le Service canadien des forêts a mis au point un petit piège lumineux pour capturer tous les genres d'insectes composant la biodiversité forestière, y compris les insectes ravageurs. L'instrument, petit et très facile à utiliser, a été baptisé Luminoc®, puisqu'il utilise la lumière pour attirer les insectes. On peut le suspendre pour échantillonner les insectes qui volent dans le couvert végétal et s'en servir comme piège-fosse lumineux pour étudier ceux qui se déplacent à la surface du sol. L'invention a récemment servi dans une érablière de la Beauce et a permis d'y capturer plus de 500 espèces de



*Luminoc®, un petit piège lumineux qu'on peut suspendre pour capturer tout genre d'insectes*

lépidoptères. D'autres groupes d'insectes dont les rôles sont importants dans l'équilibre des écosystèmes forestiers sont fréquemment capturés à l'aide de ce piège. L'instrument peut également servir à la découverte de nouvelles espèces d'insectes dans les milieux écologiques rares.

**Information : Christian Hébert, tél. : (418) 648-5896 ; télécopieur : (418) 648-5849 ; Internet : <http://www.cfl.forestry.ca/710.htm>**

*FORÊTS est publié trimestriellement par le gouvernement du Québec en français, en anglais et en allemand.*

### RÉDACTION

Ministère des Ressources naturelles  
 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
 Charlesbourg (Québec)  
 G1H 6R1  
 CANADA  
 Téléphone : (418) 627-8609  
 Télécopieur : (418) 643-0720  
 Internet : <http://www.mrn.gouv.qc.ca>

Coordination : Réal Fortier

Dépôt légal  
 Bibliothèque nationale du Québec  
 ISSN 1206-6710  
 RN97-3082

